

Concurrence et réglementation

Réponse à une consultation 23.06.2021

Réglementation des «special purpose acquisition company»

Il est crucial pour le marché suisse des capitaux que la cotation des SPAC, les «special purpose acquisition company», chez SIX Group soit autorisée au plus vite. Cela évitera que des acteurs suisses se rendent dans d'autres pays européens pour faire coter ces instruments. Dans ce contexte, nous accueillons favorablement le projet. Cela dit, il est important que celui-ci tienne mieux compte des besoins des entreprises sur certains points.